



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIIN 2015

Date de convocation : 22/06/2015

Date d'affichage : 30/06/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	02
Votant	:	11

L'an deux mil quinze, le vingt six juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : LEQUY Norbert – THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : LEQUY Norbert à DUMET Gérard
THISSE Jean-Claude à PIOT Philippe

OBJET : Budget assainissement : virements de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles 615 et 628 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Article 621 : - 1 445,60 €
- Article 615 : + 1 445, 60 €

- Article 621 : - 200, 00 €
- Article 628 : + 200, 00 €

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 30/06/2015
Et publication le 30/06/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 26/06/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2015

Date de convocation : 22/06/2015

Date d'affichage : 30/06/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	02
Votant	:	11

L'an deux mil quinze, le vingt six juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : LEQUY Norbert – THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : LEQUY Norbert à DUMET Gérard
THISSE Jean-Claude à PIOT Philippe

OBJET : URM : redevance d'occupation du domaine public

En vertu des dispositions de l'article 4b) du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, le concessionnaire est « tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur »

L'article R.2333-105 du CGCT prévoit un montant forfaitaire annuel maximum en fonction de la population de la commune, la collectivité devant en fixer le montant.

- Population de la commune (millésimée 2012) : 350
- Valeur : 153 €
- Indice cumulé de revalorisation pour 2015 : 1,2860
- **Montant de la RODP 2015 : 197 €**

D'autre part le décret N° 2015-334 du 25 mars 2015 précise qu'une somme complémentaire doit être versée au titre des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Ce décret précise les modalités de fixation par les communes du montant de ces redevances.

Le montant maximal de la **ROPDP pour 2015** pour la commune de Sorbey est donc de **20 €**.

Par ailleurs la **redevance dite « de fonctionnement »** vise à financer des dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission.

Le montant de la redevance annuelle pour la commune de Sorbey est donc de **18, 80 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire parvenir à URM, les titres de recettes correspondants aux montants indiqués.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 30/06/2015
Et publication le 30/06/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 26/06/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2015

Date de convocation : 22/06/2015

Date d'affichage : 30/06/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	02
Votant	:	11

L'an deux mil quinze, le vingt six juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : LEQUY Norbert – THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : LEQUY Norbert à DUMET Gérard
THISSE Jean-Claude à PIOT Philippe

OBJET : Poste agent entretien

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale et notamment l'article 3 1° (*accroissement temporaire d'activité*) et 2°
(*accroissement saisonnier d'activité*),
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour exercer des fonctions
correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel,

après en avoir délibéré, décide :

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement
temporaire d'activité.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique 2^e classe pour une durée hebdomadaire de
services de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera fixée sur la base de l'indice brut 340, majoré 321.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat
d'engagement.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 30/06/2015
Et publication le 30/06/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 26/06/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2015

Date de convocation : 22/06/2015

Date d'affichage : 30/06/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	02
Votant	:	11

L'an deux mil quinze, le vingt six juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : LEQUY Norbert – THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : LEQUY Norbert à DUMET Gérard
THISSE Jean-Claude à PIOT Philippe

OBJET : Budget principal : modifications budget 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget principal, en
section investissement, comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Article 1641 :</u>	+ 30 000 €	+ 30 000 €

Ceci afin de pouvoir rembourser 30 000 € sur le crédit relais con tracté auprès du Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les modifications à apporter au budget 2015.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 30/06/2015
Et publication le 30/06/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 26/06/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2015

Date de convocation : 22/06/2015

Date d'affichage : 30/06/2015

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	02
Votant	:	11

L'an deux mil quinze, le vingt six juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude
TILLARD Christelle - BAYER Florent – BRIOT Jean-Paul
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : LEQUY Norbert – THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : LEQUY Norbert à DUMET Gérard
THISSE Jean-Claude à PIOT Philippe

OBJET : Budget assainissement – modifications budget 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

A la demande du Receveur Municipal, il convient de modifier le budget assainissement comme suit :
(amortissement des subventions)

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>		
1391/040	+ 13 861, 00 €	
021		+ 13 861, 00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
23	+ 13 861, 00 €	
777/042		+ 13 861, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les modifications à apporter au budget 2015.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 30/06/2015
Et publication le 30/06/2015

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 26/06/2015
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »